

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-28

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 juin 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 14 janvier 2021

Présents : Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY.

Excusé : M. Sylvain BELFIS (ayant donné procuration à M Gary Leroux).

Secrétaire de séance : Mme Florence Pirat

BUDGET GENERAL 2021 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget général 2021 de la commune de Malafretaz ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un acte d'échange a été signé le 9 mars 2020 chez Maître PLANCHON entre M. et Mme Cédric FERRIER et la commune. Cet acte a été signé en vertu d'une délibération du conseil municipal du 20 juin 2011.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour payer les frais d'acte

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la la délibération modificative n°3 ci-jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la délibération modificative n°3 du Budget Général 2021 ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 24 JUIN 2021
Publiée le

25 JUIN 2021

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20210614-2021-28-BF
Date de télétransmission : 24/06/2021
Date de réception préfecture : 24/06/2021